

TIR DES ABBESSES 2019

Carabine 50m

Stand de tir des Effoliez / 1026 Echandens

8 cibles automatiques

Places de parc gratuites à proximité du stand

Concours de groupes

Cibles groupe et distinction

Cible à répartition ultérieure

Cible à répartition immédiate

Concours Vainqueurs de la fête

| | | |
|----------|-------------------|---------------|
| Vendredi | 30 août 2019 | 15h30 – 18h30 |
| Samedi | 31 août 2019 | 08h00 – 13h00 |
| Samedi | 07 septembre 2019 | 08h00 – 13h00 |
| Dimanche | 08 septembre 2019 | 08h00 – 13h00 |

Prolongation des heures de tir réservées

Bienvenue à toutes les tireuses et tous les tireurs.

Nous vous souhaitons une bonne chance pour la compétition et de passer un agréable moment parmi nous.

Dispositions générales

Prescriptions

La manifestation est soumise aux Règle du tir sportif (RTSp) de la FST ainsi qu'à toutes les prescriptions, règlements, directives, dispositions d'exécutions (DE). Ces prescriptions règlent toute les positions qui ne sont pas explicitement citées dans le plan de tir, elles sont affichées dans l'installation de tir. Elles doivent être appliquées En tout temps par les organisateurs.

Chaque tireur participant accepte en tant que contrat mutuel les dispositions et prescriptions du plan de tir ainsi que les éventuelles autres prescriptions et directives mises à disposition ou affichées dans les stands de tir.

Classes d'âge

| | | |
|------------------|----------------|-------------------|
| Juniors (U17) | 10 – 16 ans | 2009 – 2003 |
| Juniors (U21) | 17 – 20 ans | 2002 – 1999 |
| Elite (E) | Classe ouverte | |
| Seniors (S) | 46 – 59 ans | 1973 – 1960 |
| Vétérans (V) | 60 – 69 ans | 1959 – 1950 |
| Seniors-vétérans | dès 70 ans | 1949 et plus âgés |

Participation

Seuls les tireurs licenciés membres de sociétés carabine 50m affiliées à une SCT/SF de la FST sont admis. Chaque programme de concours ne peut être tiré qu'une seule fois par le même tireur

Munition

Il ne sera pas vendu de munition pendant le tir.

Livret de tir

Taxe unique de Fr. 6.-

Rangeurs

15 minutes pour 15 coups. Au maximum 3 rangeurs par tireur.

Contrôle des armes

A l'intérieur des installations de tir, la culasse des carabines 50m qui ne sont pas conservées dans leur étui doit être ouverte.

Observation

Les télescopes ou autres moyens d'observation ne sont pas admis.

Responsabilité

L'organisateur décline toute responsabilité pour les armes ou autres objets.

Assurance

Tous les participants sont assurés selon les dispositions de l'USS. Les assurés renoncent à toutes autres prétentions envers l'organisateur.

Droit de recours

Les recours éventuels concernant cette manifestation sont immédiatement traités et réglés par l'organisateur. Le droit de recours auprès de la Commission disciplinaire et de recours de la FST demeure réservé (Doc 1.31.00 du 28.08.2001)

Distribution des prix

Aucune distribution de prix n'aura lieu.

Les palmarès seront publiés dans les 4 semaines suivant le dernier jour de tir. Les décomptes, répartitions des concours de groupes, vainqueurs de la fête et d'éventuelles répartitions supplémentaires seront envoyées en bloc aux responsables des sociétés.

Le palmarès sera transmis électroniquement au responsable SVTS pour publication sur le site internet « tir-vd.ch ».

Inscriptions

Jusqu'au 23 août 2019, en bloc avec l'inscription des groupes, en utilisant le formulaire d'inscription. **Lors de l'inscription, un numéro de CCP ou de compte bancaire (avec IBAN) sont à joindre à l'envoi.**

Responsable Claude Perret

Natel 079 359 88 81

E-Mail : claud_perret@bluewin.ch

L'attribution des rangeurs peut être consultée sur le site : www.tslonay.ch

Lonay, le 09 mars 2019

Lonay-Venoge Tir Sportif



Yves Furer
Président



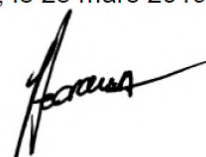
Claude Perret
Chef de tir

Société Vaudoise des Tireurs Sportifs
Plan de tir vérifié et approuvé

Responsable Concours des Sociétés

Gilbert Decrausaz

Chernex, le 23 mars 2019



EXERCICE

| | |
|------------------------|---|
| Zone des points | Cible 10 |
| Programme de tir | 5 coups par passe, coup par coup, nombre de passes illimité |
| Position | Couché |
| Frais de participation | Fr. 2.- (finance de tir) par passe |
| Disposition | L'interruption de la passe et le transfert à toutes les bonnes cibles sont autorisés. |

DISTINCTION

Cible à distinction

| | |
|------------------------|---|
| Zone des points | Cible 10 |
| Programme de tir | 6 coups, coup par coup |
| Position | Couché |
| Frais de participation | Les Seniors-vétérans dès 70 ans peuvent tirer avec appui. |
| Distinction | Fr. 10.50 (Fr. 9.90 émoluments de contrôle et Fr. 0.60 contribution de sport et de formation) |
| | Carte-couronne à Fr. 8.- |
| | Elite + Seniors E + S 54 points |
| | U21 + Vétérans U21 + V 53 points |
| | U17 + Seniors-vétérans U17 + SV 52 points |
| Dispositions | Les tireurs qui ont obtenu deux résultats de distinction recevront une carte-couronne à Fr. 15.-. Les cartes couronnes non retirées durant la manifestation deviennent caduques et restent acquises à l'organisateur. |

ECHANDENS

Cible à répartition ultérieure

| | |
|------------------------|--|
| Zone des points | Cible 10 |
| Programme de tir | 9 coups à tirer en 3 séries consécutives de 3 coups sans limite de temps. |
| Position | Couché |
| Frais de participation | Les seniors vétérans dès 70 ans sont autorisés à tirer couché avec appui |
| | Fr. 12.50 |
| Répartition | (Fr. 11.60 finance de passe et Fr. 0.90 contribution de sport et de formation) |
| | Au minimum 60% des finances de la passe Echandens doit être réparti au 50% des tireurs classés. |
| | Répartition selon système multiplicateur. Voir Appendice au « Modèle de Plan de tir RTSp pour les concours de sociétés Carabine 50m. |

LES ABBESSES

Cible à répartition immédiate

| | |
|------------------------|--|
| Zone des points | Cible 20 |
| Programme de tir | 6 coups, coup par coup |
| Position | Couché |
| Frais de participation | Les Seniors-vétérans dès 70 ans peuvent tirer couché avec appui. |
| | Fr. 12.50 |
| | (Fr. 11.90 finance de passe et Fr. 0.60 contribution de sport et de formation). |
| Répartition | 120 points Fr. 80.- 115 points Fr. 15.- |
| | 119 points Fr. 50.- 114 points Fr. 12.- |
| | 118 points Fr. 35.- 113-112 points Fr. 8.- |
| | 117 points Fr. 25.- 111-110 points Fr. 5.- |
| | 116 points Fr. 20.- |
| | Au minimum 60% des finances de la passe Les Abbesses doit être réparti selon le tableau ci-dessus. Si la répartition immédiate n'atteint pas 50% une répartition complémentaire aura lieu. Au cas où la répartition immédiate se situe entre 50 et 60%, le montant manquant sera attribué comme répartition supplémentaire au concours de groupes. |
| Dispositions | La répartition doit être encaissée pendant la durée du tir. |
| | Les prétentions ultérieures ne seront pas prises en considération. |

| | | | | | | | | | | |
|------------------------|---|-----------------|-------|-----------|----------------|---------|-----------|------------------------|----------|-----------|
| GROUPE | Cible à distinction | | | | | | | | | |
| Zone des points | Cible 10 | | | | | | | | | |
| Programme de tir | 10 coups, coup par coup | | | | | | | | | |
| Position | Couché | | | | | | | | | |
| Frais de participation | Les Seniors-vétérans dès 70 ans peuvent tirer avec appui. Fr. 10.50 (Fr. 9.50 émoluments de contrôle et Fr. 1.00 contribution du sport et de formation). | | | | | | | | | |
| Distinction | Carte- couronne à Fr. 8.- <table border="0"> <tr> <td>Elite + Seniors</td> <td>E + S</td> <td>90 points</td> </tr> <tr> <td>U21 + Vétérans</td> <td>U21 + V</td> <td>88 points</td> </tr> <tr> <td>U17 + Seniors-vétérans</td> <td>U17 + SV</td> <td>87 points</td> </tr> </table> | Elite + Seniors | E + S | 90 points | U21 + Vétérans | U21 + V | 88 points | U17 + Seniors-vétérans | U17 + SV | 87 points |
| Elite + Seniors | E + S | 90 points | | | | | | | | |
| U21 + Vétérans | U21 + V | 88 points | | | | | | | | |
| U17 + Seniors-vétérans | U17 + SV | 87 points | | | | | | | | |
| Dispositions | Le résultat compte pour le concours de groupes. Les tireurs qui ont obtenu deux résultats de distinction recevront une carte-couronne à Fr. 15.-. Les cartes couronnes non retirées durant la manifestation deviennent caduques et restent acquises à l'organisateur. | | | | | | | | | |

CONCOURS DE GROUPES

| | |
|------------------------|--|
| Droit de participation | Toute les sociétés affiliées à un SCT/SF de la FST sont admises au concours. 5 tireurs licenciés à la carabine 50m appartenant à la même société forment un groupe. La même société peut inscrire plusieurs groupes. Les tireurs qui ne font pas partie d'un groupe peuvent tirer cette cible en tant que tireurs individuels. En tant que tireurs de groupe, les Seniors-vétérans (SV) peuvent tirer cette cible couchés et appuyés. |
| Finance d'inscription | Finance de groupe de Fr. 30.- par groupe. Cette finance est à payer sur place. |
| Inscription | Au moyen du formulaire d'inscription Lors de l'inscription un numéro de CCP ou de compte bancaire (avec IBAN) sont à joindre à l'envoi. |
| Mutation | Les tireurs empêchés peuvent être remplacés par d'autres tireurs licenciés à la carabine 50m de la même société. Un tireur ayant déjà tiré la passe groupe ne pourra plus être muté. La mutation d'un tireur d'un groupe à un autre groupe est autorisée si aucun tireur des deux groupes n'a tiré la passe groupe. |
| Classement | Le total des cinq résultats individuels définit le rang. En cas d'égalité, le classement est déterminé par : - les meilleurs résultats individuels - les coups profonds de tout le groupe - tirage au sort |
| Dotations | Au moins le 60% du produit des finances de groupe ainsi que d'éventuelles différences provenant de la cible Les Abbesses sont distribués à au moins 50% des groupes classés. Répartition selon système multiplicateur. Voir Appendice au « Modèle de Plan de tir RTSp pour les concours de sociétés Carabine 50m. |
| Dispositions | Chaque participant ne peut faire partie que d'un seul groupe. Les groupes de Lonay-Venoge participent hors concours. |

VAINQUEURS DE LA FÊTE

- Tous les participants ayant tiré les 4 cibles prennent part à ce concours
- Classement en trois catégories Elite (E + S) Vétérans (V + SV) Dames
- Une inscription particulière n'est pas nécessaire.
- Les Seniors-vétérans dès 70 ans appuyés doivent renoncer à ce concours.

Classement A l'addition des cibles Distinction, Echandens, Les Abbesses et Groupe.
Départage en cas d'égalité, le résultat des cibles prises dans le même ordre.
Puis par l'âge, du plus âgé au plus jeune.

| Dotation | Catégorie | Elite E / S | Vétérans V / SV | Dames D |
|----------|-----------|----------------|--------------------|------------|
| | Rang 1 | Fr. 100.- | Fr. 70.- | Fr. 30.- |
| | Rang 2 | Fr. 80.- | Fr. 55.- | Fr. 20.- |
| | Rang 3 | Fr. 60.- | Fr. 40.- | Fr. 10.- |
| | Rang 4 | Fr. 50.- | Fr. 30.- | |
| | Rang 5 | Fr. 40.- | Fr. 25.- | |
| | Rang 6 | Fr. 30.- | Fr. 20.- | |
| | Rang 8 | Fr. 10.- | | |

VAINQUEURS DE LA FETE JUNIORS

- Tous les juniors (U17 et U 21) ayant tiré les cibles Distinction et Groupe prennent part à ce concours. Ils seront classés dans la catégorie Juniors.
- Une inscription particulière n'est pas nécessaire.

Classement A l'addition des cibles Distinction et Groupe.
Départage en cas d'égalité, le résultat des cibles prises dans le même ordre, puis l'âge, du plus jeune au plus âgé.

| Dotation | Juniors U17 / U21 |
|----------|----------------------|
| | Rang 1 Fr. 30.- |
| | Rang 2 Fr. 20.- |
| | Rang 3 Fr. 10.- |

Dispositions pour le concours Vainqueurs de la Fête

Si un tireur Juniors ou Vétérans obtient un résultat lui permettant de gagner un prix supérieur en catégorie Elite que dans sa catégorie respective, il sera classé en Elite et participera hors concours dans sa catégorie.

Si une Dame obtient un résultat lui permettant de gagner un prix supérieur dans sa catégorie d'âge que dans la catégorie Dames, elle sera classée dans sa catégorie d'âge (Juniors ; Elite ; Vétérans) et participera hors concours dans la catégorie Dames